

Demande de permis unique relative à la construction de 7 éoliennes Projet ELECTRAWINDS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION

Oreye, école communale, rue de la Cité, 20, le 27 mars 2012 à 19 heures

Présidente : Isabelle ALBERT - Bourgmestre de la commune d'Oreye

Rédaction du PV : Bénédicte MONFORT – Responsable urbanisme – commune d'Oreye

Introduction à la soirée par Monsieur Pascal FRANCOIS, journaliste et modérateur de la soirée. Il cède la parole à Madame ALBERT, Bourgmestre, qui ouvre la séance en rappelant le cadre légal repris dans le Code de l'Environnement.

Présentation de l'ordre du jour par Madame Aurélie DESHPANDE de la société Electrawinds.

1. Présentation d'Electrawinds
2. Présentation du projet à Oreye
3. Etude d'incidences sur l'Environnement – IRCO
4. Séance de Questions-Réponses

1. Présentation de la Société Electrawinds

Contexte

En 1992, il y a eu la Conférence de l'ONU à Rio de Janeiro, ensuite le Protocole de Kyoto valable pour une période allant de 2008 à 2012 puis l'Union européenne a fixé les objectifs 20/20/20. Ceux-ci visent, pour 2020, à diminuer de 20 % les rejets de gaz à effets de serre, à utiliser 20 % d'énergie renouvelable et à diminuer de 20 % la consommation énergétique.

De ceci découle l'objectif belge qui vise 13 % d'énergie renouvelable et l'objectif wallon qui vise la production de 4500 GWh/an par l'éolien d'ici 2020.

La Société Electrawinds

Electrawinds est un producteur d'énergie renouvelable. Fondée en 1988, la société est pionnière en Belgique. Elle vise la diversification de la production d'énergie : vent, biomasse, solaire. Elle est active dans 12 pays dont la Bulgarie, la France, L'Italie, l'Afrique du Sud, la Hongrie, l'Irlande. Elle compte 280 employés.

La capacité installée est de 193,8 MW dont 66 % proviennent d'éoliennes sur terre dont un site à Perwez et un à Bastogne (Villeroux). Quatre projets se situent en mer du Nord.

En Wallonie, l'éolien représente 246 éoliennes réparties sur une trentaine de sites.

La Région wallonne a édicté toute une série de critères pour le choix des sites : le vent, le cadre légal (aménagement du territoire), les distances par rapport aux zones d'habitat, aux zones naturelles, aux lignes haute tension, aux autoroutes, aux réserves ornithologiques... Il y a aussi des critères de technicité

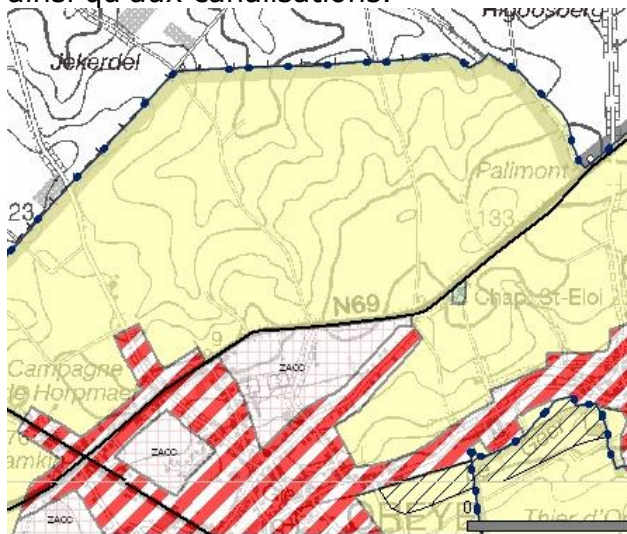
qui tiennent compte du raccordement au réseau existant et des critères de praticité qui concernent notamment la facilité d'accès pour les entretiens.



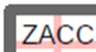
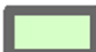
2. Présentation du projet à Oreye

Choix du site

Le projet sera implanté au Nord de la Chaussée romaine, près de la rue de Horpmael, de la rue de la Westrée et de la rue Saint-Eloi. Au plan de secteur, le projet s'implante en zone agricole à proximité d'une ZACC - Zone d'aménagement communal concerté, potentiellement bâtissable.

Une certaine distance sera respectée par rapport aux zones habitées, à la ZACC ainsi qu'aux canalisations.



-  Agricole
-  Habitat à caractère rural
-  Aménagement communal concerté
-  Espaces verts

Caractéristiques du projet

7 éoliennes de max. 3 MW soit un total de 21 MW est prévu. Dans l'étude d'incidences, toute une série de machines seront étudiées et c'est toujours la plus contraignante qui est prise en compte.

La hauteur du mât sera de max. 108 m, la longueur des pales de 51 m pour une hauteur totale de max. 150 m.

La production nominale du projet de 21 MW représente une production annuelle du parc de 42 000 MWh soit la consommation annuelle de 12 000 ménages pour 19 152 T de CO² évités.



Procédure de demande de Permis unique

1. Réunion d'information publique. Après cette réunion, les citoyens ont 15 jours pour transmettre leurs remarques. Le bureau IRCO en tiendra compte dans l'Etude d'incidences.
2. L'étude d'incidences sur l'environnement dure 1 an.
3. La demande de permis est déposée.
4. Lors de la procédure de demande de permis, une enquête publique est organisée. Les citoyens ont 30 jours pour envoyer leurs remarques.
5. Instruction de la demande.
6. Le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique prennent une décision.
7. Droits de recours au tiers et demandeur.

SCRL Eco-Force

La société coopérative Eco-Force permet d'investir dans tous les projets d'Electrawinds. Une action vaut 125 €, la période minimale est de 3 ans. Les dividendes annuels sont estimés à 6 % bruts. Pour rappel, les rendements sont exemptés d'impôts jusqu'à 180 €.

Adresse pour l'envoi des remarques :

Collège communal d'Oreye, rue de la Westrée, 9 à 4360 OREYE
Copie à Electrawinds, à l'attention d'Aurélie Deshpande, John Cordierlaan, 9 à
8400 Ostende

Les remarques sont attendues jusqu'au 11 avril 2012

3. Etudes d'incidences sur l'environnement

Monsieur Julien Hulot de la Société IRCO prend la parole pour présenter le bureau d'études et les principes de l'Etude d'incidences.

Qui sommes-nous ?

La société IRCO fait partie du groupe MTech, elle emploie des ingénieurs civils et industriels, des ingénieurs agronomes, des experts juridiques, des conseillers en environnement.

Les activités du bureau d'études

- Bureau de conseils et d'expertises techniques
- Agréé en qualité d'auteur d'étude d'incidences
- Permis et autorisations
- Etudes SEVESO

La demande de permis unique

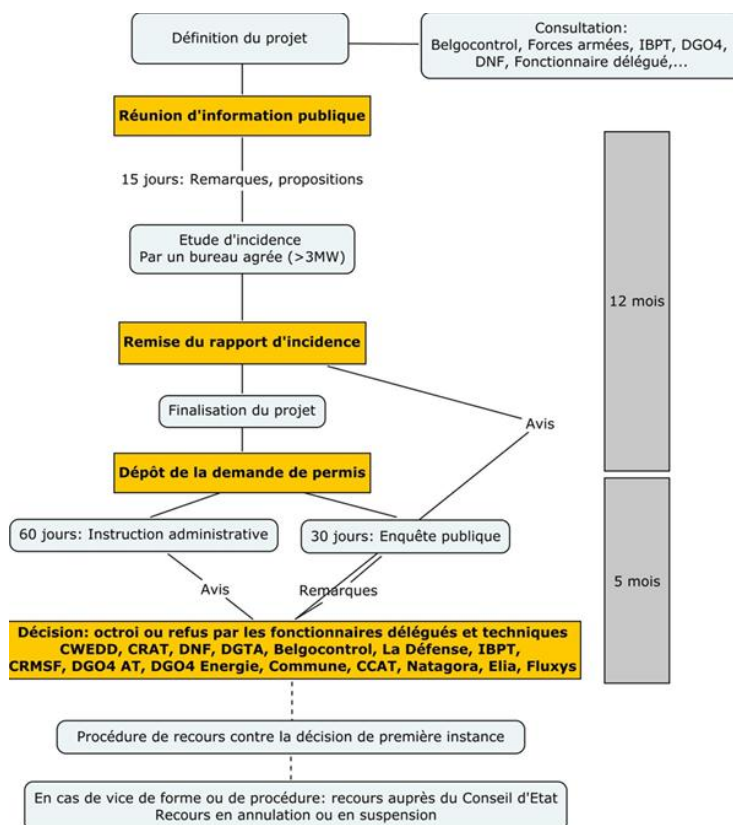
Une demande de permis unique comprend un permis d'environnement ainsi qu'un permis d'urbanisme dans un seul dossier, avec une seule procédure.

Selon les impacts environnementaux, il existe 3 classes d'autorisation : la classe 3 demande une déclaration environnementale, la classe 2 un permis et la classe 1 nécessite un permis et une étude d'incidences. C'est le cas des éoliennes notamment, à partir d'une puissance de 3 MW.

L'autorité compétente dans le cadre des éoliennes n'est pas le Collège mais le Fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué de la Région wallonne.

Au début de la procédure, Electrawinds a choisi son bureau d'études. Celui-ci est impartial et indépendant et le choix fait l'objet d'une notification officielle.

Procédure de permis unique Classe 1 :



Objectif de la séance d'information :

- Le promoteur présente son projet.
- Le public
 - s'informe
 - émet ses observations et suggestions sur le projet
 - met en évidence des points particuliers pouvant être abordés dans l'EIE
 - présente des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'EIE.

Rôle de l'Etude d'Incidences (EIE) :

- Evaluer les impacts du projet sur l'environnement et le cadre de vie des riverains (pendant la construction, l'exploitation et le démantèlement des installations).
- Proposer des mesures pour éviter, réduire et/ou compenser les aspects négatifs.
- L'étude d'incidences est :
 - un outil d'orientation pour le promoteur du projet
 - un outil d'aide à la décision pour les autorités
 - un outil d'information pour les citoyens.

Contenu de l'EIE :

1. Introduction et renseignements administratifs
2. Contexte général
3. Description du projet
 - a. Choix du site d'implantation
 - b. Situation juridique
 - c. Situation cadastrale
 - d. Description du projet et de son fonctionnement
4. Etat initial de l'Environnement
 - a. Définition des périmètres d'étude
 - b. Cadre physique (localisation et accès, pédologie, géologie, hydrogéologie, hydrographie, climatologie, qualité de l'air, occupation du sol)
 - c. Cadre biologique (zone forestières et lisières, sites de grand intérêt biologique, réserves naturelles, zones Natura 2000, arbres et haies remarquables, réseau écologique, faune et flore)
 - d. Cadre architectural, paysager et patrimonial (cadre paysager, topographie, description du cadre bâti, biens et sites classés, PVR, LVR, PIP, ADESA, parcs existants ou en projet, circuits touristiques)
 - e. Equipements publics (réseau électrique, conduites enterrées, réseau de télécommunication, réseau routier)
 - f. Equipements aéronautiques
5. Analyse des incidences sur l'environnement
 - a. Descriptions des principaux impacts (bruit par un laboratoire agréé, avifaune par comptages, analyse paysagère)
 - b. Incidences sur le milieu physique : sols, sous-sols, eaux souterraines, eaux de surface, air et climat

- c. Incidences sur le milieu biologique : habitats naturels, flore, faune
 - d. Incidences sur le paysage et sur le bâti : paysage et photomontages, cadre bâti, patrimoine architectural et monumental, zones de visibilité du parc
 - e. Impacts sur le milieu humain et contexte socio-économique : étude de bruit, effets d'ombrage, co-visibilité avec d'autres parcs, sécurité, aviation civile et militaire, radar
 - f. Incidences sur les équipements publics : réseaux routier, électrique, télécommunication
6. Alternative au projet : localisation, configuration, technique, présentation du projet retenu
 7. Analyse finale
 - a. Projet faisant l'objet de la demande de permis
 - b. Synthèse des incidences du projet
 - c. Recommandations de l'auteur de l'étude d'incidences
 - d. Conclusion générale

4. Questions-Réponses

Introduction de la séance de questions-réponses par le modérateur Monsieur Pascal FRANCOIS.

Monsieur Marchandise, Bruxelles

- La construction d'éoliennes produit du CO₂, donc pendant 6 ans de fonctionnement, on n'économise pas de CO₂.
- Comme le vent est une énergie intermittente, une éolienne ne produit que 17,8 % du temps. Donc pendant 82 % du temps, pour avoir de l'électricité, il faut passer par du gaz, producteur de CO₂.
- Les promoteurs, notamment avec les Certificats Verts vont engranger 450 000 € par éolienne et par an. Ils ne rétrocéderont qu'entre 5 et 10 000 € par éolienne et par an à la commune, aux exploitants et aux fermiers.
- A 750 m des éoliennes, il y a un bruit de 44 décibels. Ce n'est pas un bruit énorme mais c'est un bruit stressant.

Monsieur GEORGES, Oreye

- Le raccordement au réseau, vous allez le faire par quel moyen ? Je suppose avec des tranchées et des câbles enterrés. Et par où vont passer ces câbles ? Où allez-vous ouvrir un chantier ? Y a-t-il une centrale de raccordement ? Où est-elle ?
- Les populations de Heers, de Vechmaal et autres sont aussi concernées que la population d'Oreye. Je pense qu'il faudrait tenir également une réunion là-bas.
- Par rapport au bureau IRCO, faites-vous toutes les études d'incidences pour Electrawinds ou est-ce la première ?
- Pour la question de la co-visibilité, si les trois projets sont réalisés, il y aura co-visibilité.
- L'avis militaire sera négatif parce qu'il y a une zone d'entraînement pour les hélicoptères du premier Wing et les hélicoptères futurs.
- Pour information : je propose une autre solution, la biométhanisation. J'ai été visiter des sites pour me renseigner et vérifier les nuisances de ce type d'installation. Ça sent comme dans une ferme et ça produit 24h/24,

contrairement à l'éolien. A Oreye, nous avons les matières premières mais comme ça ne rapporte pas assez d'argent, Electrawinds ne fera pas un tel projet sur Oreye.

IRCO

Nous ne réalisons pas toutes les études d'incidences pour Electrawinds. Nous en avons trois pour le moment mais ils ont beaucoup plus de projets. Ce n'est pas par manque de personnel que nous ne faisons pas toutes leurs EIE. Nous ne sommes pas les seuls sur le marché. Des bureaux d'études agréés sur le marché, il y en a 15 en Wallonie.

La question de la co-visibilité sera étudiée dans l'étude d'incidences.

Electrawinds

Pour le raccordement électrique, Faulx, situé à 15 km au S-E du site est un potentiel endroit de raccordement. Mais cette question sera étudiée en détails dans l'EIE.

C'est une obligation légale d'informer la population dans un rayon de 3 km autour du projet. L'avis de cette réunion est donc passé dans les journaux néerlandophones. Donc la population a été tenue au courant. Des affiches étaient aussi sur le terrain. Si des communes néerlandophones souhaitent organiser une réunion informelle, cela se fera. La société Electrawinds est prête à répondre à toutes les questions qu'on leur poserait, y compris en néerlandais.

Concernant la biométhanisation, la société Electrawinds prône la diversification des énergies : éolien, biomasse, photovoltaïque. Sur base d'une pré-étude, elle a choisi ce site au potentiel éolien intéressant.

Q ?

Quel est le prix d'une EIE ? J'ai entendu parler de 60 000 €. Est-ce vrai ?

IRCO

Pour cette étude, le prix demandé tourne autour de 30 000 €. C'est un forfait, on ne calcule pas en prix horaire. Si l'EIE est payée par le promoteur, elle est contrôlée par deux organismes : le CWEDD (Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement Durable) et la CRAT (Commission régionale d'Aménagement du Territoire) qui vérifient que ces études sont complètes et objectives. Le bureau d'études est indépendant, vis-à-vis de vous et vis-à-vis du promoteur. Le promoteur paye sinon ce serait la communauté, soit vous et moi, qui devrait payer l'étude d'incidences.

Q ?

Vous êtes un peu partout dans le monde mais la puissance installée est de 198 MW. Ça correspond à une seule centrale au gaz. S'il fallait remplacer une machine de Tihange, il faudrait combien d'éoliennes ?

Electrawinds

Un réacteur nucléaire, ça fait 1000 MW et là, à l'heure actuelle en Région wallonne, on est à 500 MW de production éolienne. L'énergie éolienne n'est pas

la seule énergie du futur, on tend vers un mix énergétique : un peu de gaz, un peu d'éoliennes...

Q ?

Si l'information est limitée au français, est-ce que l'EIE sera aussi limitée à la Région francophone ou vous allez aussi voir ce qu'il se passe de l'autre côté de la frontière linguistique. Tout le monde ne comprend pas le français. Les 15 jours de l'enquête sont un peu courts pour organiser une réunion en Flandres.

IRCO

Oui, bien sûr l'EIE ne se limite pas à la Région wallonne. L'utilisation de la langue, en Belgique en matière administrative, est réglée par le fédéral. La légalité fait que nous ne pouvons pas communiquer en néerlandais à cette réunion. Les FD (Fonctionnaire délégué) et FT (Fonctionnaire technique) de la Région flamande seront également interrogés.

Modérateur

On s'est posé la question avant la réunion sur l'emploi de la langue, on s'en est référé au cadre légal qui prévoit l'usage du français. Mais le promoteur accepte de prendre les questions et les remarques en néerlandais.

Valdernevick, Kemexhe, Vent contraire

Pour effectuer le raccordement à Faulx, il faudra passer par Kemexhe et Crisnée. Il faudra faire passer des câbles de 15 000 volts à moins de 7 m des habitations !

Monsieur VAN DE WEYER, Oreye

En quoi la campagne d'Oreye est-elle plus favorable que les autres pour des projets éoliens ?

Electrawinds

La Région wallonne demande de développer de l'énergie verte. Il existe un programme informatique qui permet de voir tous les sites propices pour l'éolien. On regarde si on respecte les contraintes. On regarde tous les sites. Après cela, on fait une proposition, puis on fait des EIE un peu partout.

Madame LEUNUS, Oreye

L'expérience des pays voisins montrent qu'une baisse de la valeur des maisons de 30 % dans un rayon 5 km est un fait. Au point qu'un vendeur qui avait caché le fait que des éoliennes allaient être implantées a été condamné en justice.

Electrawinds

La moins-value des terrains et des maisons sera étudiée dans l'EIE. Des études montrent que si une baisse de la valeur des biens immobiliers apparaît au début d'un parc éolien, après un temps, les prix remontent pour s'aligner sur les prix des zones sans éolienne.

Monsieur TIHON, Oreye

Pourquoi Electrawinds vient mettre son projet au même endroit que le projet de Tecteo alors que la commune a signé un accord privilégié avec Tecteo ? Est-ce un hasard ?

Electrawinds.

Le projet a été développé il y a un an environ. A ce moment, il n'y avait pas de concurrence. Puis, nous avons entendu parler de Tecteo et de ses 5 éoliennes. Cette zone est propice à l'implantation d'un parc éolien. Nous avons donc décidé de continuer la procédure. Il n'y aura pas 12 éoliennes sur le site mais peut-être qu'une collaboration sera envisagée. Le nombre de sites favorables aux éoliennes se réduit et ce n'est pas la première fois que plusieurs sociétés sont en concurrence sur un même site. Electrawinds n'a pas été invitée sur ce site.

Monsieur Brauns, Oreye

Je voudrais interpeler Madame la Bourgmestre : à la réunion du mois janvier, on a clairement marqué l'envie d'être informé de ce type de réunion. Et une nouvelle fois, nous n'avons pas reçu de toute-boîte de la commune.

Madame Albert, Bourgmestre

Un toute-boîte a été distribué par Electrawinds, à la demande de la commune. Pour rappel, c'est bien Electrawinds qui organise la réunion et non la commune.

Monsieur De GROOT, Oreye

Pourquoi la Hesbaye est-elle si intéressante pour les éoliennes, alors qu'aucune carte des vents n'est déposée officiellement. Comment les promoteurs choisissent-ils leur site ?

Electrawinds

On a déjà répondu sur le choix du site.

Madame LEUNUS, Oreye

Quand vous avez fait votre étude et que vous avez évalué les possibilités d'implantation à Oreye, avez-vous tenu compte des aéroports voisins – Bruxelles, Bierset et Maastricht ? Dans votre étude avez-vous évalué l'effet que provoquent les éoliennes, le vortex et les cisaillements ?

IRCO

Effectivement, dans l'EIE, on tient compte de la sécurité aérienne. On interrogera la Défense et Belgocontrol qui s'occupe des aéroports de Liège et de Bruxelles. L'aéroport de Maastricht sera également interrogé.

Electrawinds

Electrawinds se base sur certains critères dont les zones CTR (Bierset). Le site n'est pas dans cette zone. Tout ça sera étudié en détails dans l'EIE.

Les éoliennes sont signalées de trois façons : par l'éclairage, par radar et par satellite.

Monsieur GEORGES, Oreye

- On a dit que la commune avait été informée de l'existence de projets éoliens sur son territoire en premier lieu par les fermiers. Beaucoup de Bourgmestres et de Collèges ont refusé systématiquement des projets parce que les promoteurs étaient passés par les fermiers directement sans s'adresser d'abord à la commune. Vous pourriez faire la même chose.
- Par rapport à l'étude sur les impacts sur l'aviation. C'est vrai, vous n'êtes pas dans la carte des aéroports pour le moment mais par rapport au radar

militaire de Glons, vous n'êtes certainement pas en dehors. Ce radar est responsable de toute l'aviation civile et militaire.

- Prévoyez-vous une extension de ce parc de 7 éoliennes ? Si oui, vers où ? Dans quelle direction ?
- Concernant l'information à la population, je n'ai pas reçu le tout-voilà. J'habite rue Louis Maréchal. Concernant l'information publiée dans les journaux. Dans quel journal ? Je n'ai rien vu.
- Ensuite, l'étude des migrations. Comment allez-vous procéder pour évaluer l'impact éolien sur les migrations ? Il y a des régions boisées derrière ce parc éolien, il y a des oiseaux, il y a une faune très importante qui rejoint les autres bois au sud de votre parc.
- Les Certificats Verts vous sont-ils garantis ou le prix dépend de la date à laquelle vous implantez vos éoliennes. Si oui, on comprend mieux pourquoi il y a autant de promoteurs qui se précipitent avant qu'il y ait moins d'argent en Europe et qu'on précipite le prix du CV vers le bas.

Electrawinds

En ce qui concerne l'information à la population, nous avons déjà répondu.

Concernant le refus systématique des communes, lorsqu'un développeur va à la commune et déclare qu'il veut organiser une réunion d'information publique, la commune doit autoriser la tenue de cette réunion. Il n'y a pas d'accords ou de refus systématiques des communes. Nous n'en sommes pas encore au stade du projet où la commune peut donner son avis. L'avis de la commune sera sollicité lors de l'introduction de la demande de permis.

Concernant le radar de Glons, nous sommes au courant de son existence, la zone de projet est à environ 15 km de ce radar. Mais celui-ci va être supprimé dans l'année à venir. Je vous invite à consulter la Défense à ce propos.

J-M Capelle (échevin)

Chaque fois que quelqu'un veut faire bâtir à Oreye, il introduit un dossier, c'est pareil pour les éoliennes. Il y a trois projets, il y aura trois EIE. On verra après ce que le FD et le FT diront. La commune remettra un avis en fonction de ces études.

Monsieur NEURAY, Oreye

Le site proposé est un site patrimonial historique, il convient pour moi très mal à l'implantation d'éoliennes.

J'ai proposé, au Conseil communal, de voter un moratoire sur les éoliennes, cette proposition a été rejetée.

Electrawinds

La question du choix du site a déjà été posée.

Il est difficile de placer des éoliennes en Flandres, comme en Wallonie.

Le premier parc éolien opérationnel d'Electrawinds en Belgique c'est Bastogne, donc en Wallonie et Electrawinds est une société ostendaise.

L'implantation d'une éolienne, c'est entre 4 et 5 millions d'euros. Donc, on est à environ entre 35 et 40 millions d'euros pour ce parc. Nous nous finançons 25 %. Le reste est financé par les banques.

Monsieur de SART, Oreya

Sur la carte qui a été présentée, en rouge, ce sont les distances par rapport aux habitations. Au nord, la ligne blanche, c'est la limite linguistique. N'y a-t-il pas de domiciles de l'autre côté de la frontière linguistique ?

Par rapport à l'agenda. C'est la quatrième réunion d'information publique et chaque fois, la réunion est programmée la semaine qui précède les congés scolaires. Est-ce un hasard ? Qui choisit la date ?

Electrawinds

En Flandres, la législation impose une distance de 250 m par rapport aux habitations. On a tenu compte de ça pour faire la carte. En Wallonie, au début c'était 350 m maintenant c'est 500 m. Il n'y a, en effet, pas de maisons juste à la frontière.

Pour la question de la date, on savait qu'il y avait les congés mais il y a toujours quelque chose. C'est toujours la même question à chaque réunion, il n'y a pas de bonnes dates.

Monsieur BROUWERS, Oreya

Quand et comment serons-nous informés de la fin de l'EIE ?

IRCO

La deuxième phase de consultation, c'est lors du dépôt du dossier par Electrawinds de la demande de permis à la Commune. C'est la commune qui organisera cette consultation.

Monsieur GEORGES, Oreya

J'ai oublié de parler d'une question tout à l'heure. L'aéroport de Bierset est en plein développement, on attend l'atterrissage de très gros porteurs qui auront des trajectoires de vols, des attitudes de vols différents. Il est possible que de nouveaux radars, des nouvelles tours de contrôles soient construits.

Vous avez parlé tantôt d'intégration paysagère. Vous n'avez pas fait d'études au niveau paysager puisque les éoliennes seront vraiment plus hautes que le village de Vechmaal, qui sera vraiment encaissé. Ça va être tout sauf une intégration paysagère.

Sur la carte que vous avez montrée, je pense qu'il y a de petites erreurs.

Electrawinds

Tout cela sera étudié dans l'EIE

Monsieur VAN DE WEYER, Oreya

A quelle distance les éoliennes doivent-elles être placées des réserves naturelles ?

Electrawinds

Par rapport à Natura 2000, on respecte une distance de 500 m. Concernant les oiseaux, on demande toujours l'avis de la DNF qui impose parfois une plus grande distance et on en tient compte.

Monsieur TIHON, Oreye

Je n'ai pas de questions mais je m'adresse à la Bourgmestre : que l'on soit vert, bleu ou rouge, quand on est Bourgmestre, quand on fait partie des élus, on doit défendre le citoyen. Quand on apprend que des avis ont déjà été donnés en faveur des promoteurs d'éoliennes sans consultation de la population c'est très grave. C'est un déni de démocratie. Si la commune dit oui directement, c'est clair, on va les avoir. Je demande aux élus, s'ils veulent encore l'être, de prendre en considération la défense des citoyens. A Oreye, ce n'est pas une commune pauvre, on a une usine. Si c'est pour mettre des taxes minimum, ben, augmente-les tes taxes. L'argent de l'usine, il passe dans quoi ? Pas dans les routes en tout cas. Une commune a besoin de revenus, c'est indéniable mais je te demande de réfléchir à la conséquence que ça va avoir sur la population. J'ai encore quelque chose à dire au promoteur : cassez-vous !

Madame Albert, Bourgmestre

Souvent certaines personnes s'adressent particulièrement à la Bourgmestre pourtant, une commune est gérée par le Collège communal. Les décisions sont prises collégalement.

A l'heure actuelle, un seul avis a été rendu : sur le projet déposé par Air Energy à Bergilers. Cet avis a été émis suite à l'enquête publique, en fonction de l'EIE et des remarques des citoyens. Cet avis était favorable mais conditionnel, il tenait compte des remarques des citoyens.

Q ?

Question en néerlandais : Attention à la canalisation Fluxys. On ne voudrait pas de Ghislenghien à Vechmaal.

Electrawinds

Tout ceci sera étudié dans l'étude d'incidences.

Monsieur Marchandise, Bruxelles

Faites attention à ce qu'on dit : on n'attaque jamais quelqu'un de plus fort que soi.

Monsieur CLAES

On parle d'une distance de 500 m entre la limite du projet et les réserves naturelles. Est-ce qu'il y a des réserves naturelles ?

Irco

Non, pas de réserves naturelles connues. Mais s'il y en a, on l'étudiera dans l'EIE. L'EIE n'a pas encore commencé.

Madame LEUNUS, Oreye

En dehors de toute polémique politique, l'OMS préconise une distance de 1500 m par rapport aux éoliennes. Tiendras-tu compte de cette norme ou te contenteras-tu des 500 m par rapport aux riverains ?

Madame Albert, Bourgmestre

A titre individuel, je n'ai rien à dire maintenant.

Madame ROSITI, Oreye

Sur le même site, il y a un projet Tecteo et un projet Electrawinds, serait-il possible qu'on autorise les deux projets sur le même site ?

Par rapport à l'étude d'incidences, l'EIE tient-elle compte de toutes les études scientifiques qui étudient le « syndrome éolien » (maux de tête, trouble du sommeil...) ou devons-nous faire faire des études, les payer et vous les transmettre ?

Electrawinds

Non, les deux projets ne pourront être implantés sur le même site.

Irco.

Les symptômes que vous avez présentés sont liés à l'ombre et au bruit. Ces facteurs sont étudiés dans l'EIE. On simule le mouvement des éoliennes en tenant compte de l'ensoleillement propre au site. Pour le bruit, un laboratoire indépendant va faire une étude en tenant compte des différents modèles d'éoliennes qui sont susceptibles d'être implantés sur le projet.

Monsieur NEURAY, Oreye

Des terrains du CPAS sont-ils concernés par le projet ?

Electrawinds

Non

Q ?

La durée de vie d'une machine est de 20 ans. Que se passe-t-il après ?

Electrawinds

Pendant 20 ans, la Région wallonne exige que soit versé sur un compte 80 000€ pour le démantèlement. S'il y a une volonté de prolonger le parc, il y a une nouvelle demande, avec une nouvelle EIE. Si le propriétaire ne veut pas continuer après les 20 ans, le démontage est prévu sur 2 m de profondeur. Il y a 2,5 m de béton armé. On ne retire que 2 m parce que si on va jusque 2,5 m ça forme un puits après mais si le propriétaire veut un démontage sur 2,5 m, ce sera fait. Il y a obligation de remettre l'endroit comme avant. De la bonne terre est rajoutée.

Le modérateur remercie l'assemblée de sa participation et invite les participants à partager un « verre de l'amitié ».

Récapitulatif des suggestions et éléments à prendre en compte dans l'étude d'incidences :

- **Aéroport de Bierset, Bruxelles, Maastricht**
- **Passage des câbles dans les villages si raccordement à Faulx**
- **Intégration paysagère**
- **Alternative possible : biométhanisation**

8. Liste des personnes présentes :

Voir annexe

La séance est levée vers 22h

Pour le Collège

La Bourgmestre.,
I.ALBERT

La responsable urbanisme,
B. MONFORT